

CHAPITRE III

Les citoyens et les collectivités

La Constitution a joué un rôle primordial dans l'évolution du Canada. Elle nous a fourni le plan à l'aide duquel nous avons bâti notre pays; elle a établi le cadre dans lequel nous allions nous gouverner et elle a jeté les bases de notre sens de la justice et du respect d'autrui. La Constitution nous a permis d'atteindre un degré d'harmonie et de prospérité qui fait l'envie du monde moderne. Pour que durent ces bienfaits, la Constitution doit continuer de répondre aux besoins et aux aspirations profondes des Canadiens.

Le Canada, c'est avant tout des citoyens, des gens d'origines très diverses. Mais il n'est pas nécessaire que nos particularités soient source de tension, ce qui est peut-être trop souvent le cas. Nous sommes unis par nos points communs. L'un d'eux, et peut-être le plus important, c'est le respect que nous avons pour les différences qui caractérisent les individus et les collectivités. Nos particularités nous distinguent, elles sont la raison d'être de nos libertés; nous ne devons pas permettre qu'elles nous divisent.

Dans la présente section du rapport, nous examinons plusieurs des propositions du gouvernement fédéral qui touchent les individus et les collectivités. Ce sont les propositions relatives à la clause Canada, à la société distincte du Québec, aux collectivités anglophones et francophones, aux peuples autochtones, au droit de propriété et à la clause de dérogation. Toutes ces propositions influent sur l'identité de nos citoyens et de nos collectivités, et sur les relations qui existent entre eux.

A. L'AFFIRMATION DE NOTRE IDENTITÉ ET DE NOS VALEURS

Une chose ressort clairement du débat constitutionnel actuel : la Constitution n'est plus la chasse gardée des spécialistes. Le public canadien s'y intéresse profondément. La Constitution appartient à *tout le monde*, malgré son libellé et les sujets complexes qu'elle aborde. C'est pourquoi nous croyons nécessaire d'y définir ce que nous sommes et ce que nous aspirons à devenir.

Nous avons reçu beaucoup de suggestions sur la façon d'exprimer notre identité et nos aspirations. Nous croyons que les Canadiens s'entendent sur deux choses : le texte doit être mémorable et global. Il ne doit pas se borner à débiter les lieux communs du glossaire constitutionnel. Il doit être poétique. Comme on l'a dit à la conférence « Identité, droits et valeurs », il doit être comme un drapeau qui flotterait dans nos coeurs et nos esprits. Il doit nous rattacher à l'histoire et aux valeurs que nous partageons. Il doit refléter l'histoire et les valeurs